

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mercredi 01 février 2023
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 12 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 27 janvier 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois et le premier février à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Christine DE MEYER, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p><u>Représentés</u> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Monsieur Christophe BREST, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS</p> <p><u>Absente</u> : Madame Nathalie CAUWET</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 02/02/2023 et publication le 02/02/2023	

Délibération n° DE_06_2023

Objet :

Marché d'extension du réseau d'assainissement collectif - lot 1 - réalisation de deux postes de relevage - Avenant n° 1 - Actualisation des prix

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du marché d'extension du réseau d'assainissement, MAPA-AST-2022-1, le lot 1 – création de deux postes de relevages – a été attribué au groupement SEIHE/SNR (*1 bis chemin du Mercadel bas, 81710 SAIX*) pour un montant de 92 350 € HT, soit 110 820 € TTC.

Il rappelle qu'une actualisation des prix est inscrite dans le marché public de travaux d'extension du réseau d'assainissement. Il convient d'appliquer cette actualisation de 2.8 % représentant 2 585.80 € HT sur le montant initial du marché pour le lot 1.

L'avenant n° 1 présente une plus-value de 2 585.80 € HT soit 3 120.96 € TTC, sur le marché initial qui était de 92 350 € HT soit 110 820 € TTC, portant ainsi le marché après actualisation à 94 935.80 € HT soit 113 922.96 € TTC.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DE-34B-2022 du 11 mai 2022 attribuant le lot 1 du marché d'extension du réseau d'assainissement, MAPA-AST-2022-1, au groupement SEIHE/SNR (*1 bis chemin du Mercadel bas, 81710 SAIX*) pour un montant de 92 350 € HT, soit 110 820 € TTC ;
- Vu l'acte d'engagement du 17 mai 2022 ;
- Considérant qu'il convient d'appliquer la clause d'actualisation des prix inscrite dans le marché de travaux ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Accepte l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement, MAPA-AST-2022-1, le lot 1 – création de deux postes de relevages, portant actualisation des prix.
- Indique que l'avenant n° 1 présente une plus-value de 2 585.80 € HT soit 3 120.96 € TTC (2.8 %) sur le marché initial qui était de 92 350 € HT soit 110 820 € TTC, portant ainsi le marché après actualisation à 94 935.80 € HT soit 113 922.96 € TTC.
- Habilité M. le Maire à
 - o signer cet avenant,
 - o inscrire les crédits au budget primitif 2023 du service assainissement,
 - o effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON

